ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

foie gras

Question écrite n° 97685

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la défense de la production du foie gras, en France et à travers le monde. En effet, cette production gastronomique française, qui s'est beaucoup démocratisée ces dernières années, est l'objet d'une campagne de dénigrement émanant de groupes de pression notamment américains de protection animale (Pita, Défense *of animals*...) qui diffusent une campagne systématique de dénigrement contre ce produit. Cette campagne n'a d'ailleurs pas que des raisons avouables, quant à la protection animale ou à la souffrance des animaux par la pratique du gavage pour leur alimentation. Le foie gras, produit français de luxe, est aussi la cible de très nombreuses critiques, comme autant d'attaques contre la politique internationale de notre pays, qui est souvent un sujet de débat politique outre atlantique. Cette campagne systématique a d'ailleurs conduit certains restaurants et centres commerciaux à proscrire la vente du foie gras dans leurs ventes dans certains pays anglo-saxons. Cette action hostile et agressive contre un produit français n'est pas fortuite ou innocente et mérite d'être prise en compte dans nos relations avec les pays où elle est mise en oeuvre. La France se doit de défendre sa production agroalimentaire qui participe à la renommée de notre art de vivre, comme de nos produits d'importation. Une action de promotion spécifique à l'égard des décideurs de ces pays mériterait d'être envisagée. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur ce dossier.

Texte de la réponse

La consommation et les exportations de foie gras ont progressé de manière significative en 2010 ; les exportations ont progressé en volume de 13,4 % et de 11 % en valeur, dégageant un solde positif six fois plus élevé qu'en 2009. Les exportations vers les pays tiers hors de l'Union européenne ont à elles seules augmenté de 28,7 %. Le Comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras, interprofession reconnue par les pouvoirs publics en application de la loi du 15 juillet 1975, prélève des cotisations auprès de ses membres pour financer des actions communes bénéficiant à l'ensemble de la profession. Parmi ces actions, figurent chaque année des campagnes de promotion. Au regard des bons résultats de la filière et malgré les campagnes hostiles dont elle est parfois la cible, l'opportunité d'une action des pouvoirs publics de promotion et d'information pour le foie gras vis-à-vis des décideurs de pays tiers n'apparaît pas indispensable. Seules des initiatives professionnelles sont envisageables avec un accent mis sur une meilleure information concernant les pratiques de l'élevage.

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 97685
Rubrique : Agroalimentaire
Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire
Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE97685

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 janvier 2011, page 363
Réponse publiée le : 15 mars 2011, page 2498